



Préavis Municipal N° 10/2023 Comptes communaux 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956,

La Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2022 en comparaison avec le budget et les comptes 2021.

Les revenus totalisent CHF 2'871'938.72 en regard du budget qui prévoyait un montant de CHF 2'569'872.-, soit des revenus supplémentaires de 302'066.72. Il ressort que **les charges s'élèvent à CHF 2'821'365.93** dans les comptes contre 2'635'695.80 au budget, indiquant une augmentation de charges CHF 185'670.13.

Pour une meilleure compréhension, une explication vous est fournie ci-dessous avec détails sur certains comptes.

1 ADMINISTRATION

11.318.1 Téléphone, internet, informatique (OFISA) : Diverses interventions liées au logiciel informatique, la mise en place du code QR pour la facturation ainsi qu'une formation du nouveau boursier sur le logiciel expliquent l'écart de ce poste avec le budget.

11.436.2 Remboursement de tiers : Le bonus accordé par la Vaudoise assurances sur les excédents se monte à CHF 1'228.50.

11.490.0 Imputations internes : Ce compte enregistre la répartition du salaire et des charges sociales de l'employé communal dans les chapitres correspondants à son activité.

2 FINANCES

21.330.1 Défalcations : Les pertes enregistrées par l'Administration cantonale des impôts (ACI) sur nos impôts communaux sont deux fois plus importantes que prévues au budget. Le montant de ce poste au budget est difficilement calculable. Une partie de ces pertes pourront

être compensées ultérieurement par un retour après une procédure de poursuite (retours enregistrés dans le 21.409.0 « Impôt récupéré après défalcation »).

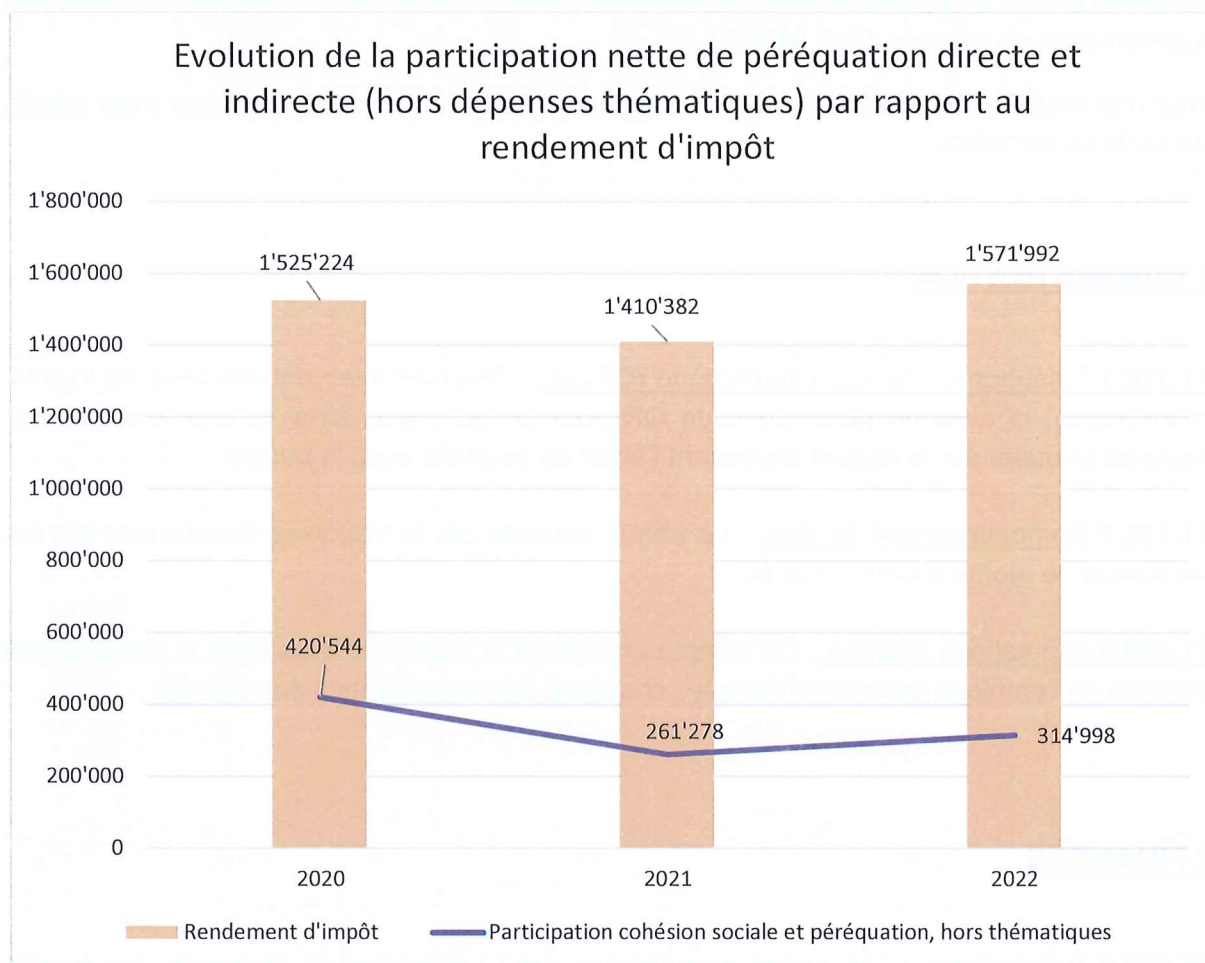
21.380.0 Versement à fonds de réserve débiteurs : En rapport avec le commentaire précédent, une augmentation du fonds de réserve débiteurs au bilan a pour conséquence un enregistrement exceptionnel de charge dans ce poste. Le calcul du risque de pertes sur l'encaissement des débiteurs se base sur une évaluation de l'ACI. A noter que ce risque de pertes suit l'augmentation de notre rendement d'impôt.

21.400.1 à 21.441.0 : Le rendement d'impôt est meilleur que prévu au budget, spécialement en ce qui concerne les impôts conjoncturels (droits de mutation et gains immobiliers).

22.318.0 Frais bancaires : Des frais uniques de CHF 800.- sur le nouvel emprunt expliquent la différence avec le budget.

22.318.01 Intérêts négatifs sur avoirs : Les intérêts négatifs sont inférieurs aux montants planifiés.

22.452.2 Fonds de péréquation – décpte année précédente : La somme CHF 32'541.- a été perçue en 2022 à la suite de l'établissement du décompte final 2021. De manière générale, la participation à la péréquation et à la facture sociale suit le rendement d'impôt.



En 2022, une augmentation est à constater sur le retour « solidarité », faisant partie du chapitre de la péréquation directe. Ce retour est calculé notamment sur la base de la population et du point d'impôt communal.

A noter également que l'impact financier de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), prévue pour 2025, ne devrait pas être important pour notre commune de manière globale (péréquation, participation à la cohésion sociale et facture policière).

23.380.0 Versement à fonds de réserve : Un montant de CHF 50'000.- est attribué pour les travaux futurs.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

31. Terrains

31.314.0 Entretien des terrains : Le drainage de la parcelle 1 se monte à CHF 12'532.-

31.318.0 Honoraires, assurances : Les frais d'étude se montent à CHF 3'877.20 alors que CHF 10'000.- étaient prévus au budget. La première étude a été remplacée par le nouveau projet Terasol.

32. Forêts

Les travaux et chiffres sont sous la responsabilité du groupement forestier. Comme l'année dernière, il ressort une forte augmentation de la vente de bois de service ainsi qu'une légère augmentation des frais d'exploitation.

351 Grande-salle

351.312.0 Electricité, chauffage : Le prix du mazout est la principale conséquence de l'augmentation de ce poste.

351.380.0 Versement à fonds de réserve : Des travaux d'entretien conséquents sont à prévoir pour les prochaines années. Le résultat de l'exercice permet d'effectuer une provision de CHF 71'460.05, arrondissant au bilan le fonds affecté à la Grande salle à CHF 160'000.-.

352 Collège

352.314.0 Entretien du bâtiment : Le remplacement de la chaudière a été effectué. Il y a eu moins de travaux que prévu notamment les portes d'entrées qui n'ont pas été remplacées.

352.380.0 Versement à fonds de réserve : En raison de futurs travaux et du bon résultat de l'exercice, CHF 100'000.- ont été provisionnés.

353 Ruelle de la Dîme 1 (Ancien Abattoir)

353.314.0 Entretien du bâtiment : Le remplacement de la hotte de ventilation a été effectué.

355 Bâtiments administratifs - fontaines

355.314.0 Entretien des bâtiments : La réparation de la toiture de la fontaine a été effectuée.

357 Rue de la Gare 2 (Ancien Battoir)

Patrimoine financier rapportant CHF 96'000.- auxquels CHF 40'000.- sont déduits en amortissement extraordinaire en prévision de futurs travaux de rénovation.

358 Zone d'intérêt public - Bulande

358.311.0 Achat de mobilier, matériel : L'entreprise Sonomix a procédé à l'installation audiovisuelle pour CHF 11'629.50

358.314.0 Entretien du bâtiment : Comme prévu au budget, l'éclairage sécurisant donnant sur le parking a été installé.

358.331.0 Amortissement du patrimoine administratif : Un amortissement complémentaire de CHF 75'450.- a pu être comptabilisé, grâce au bon résultat de l'exercice.

358.380.0 et 358.427.1 Antenne 5G : L'entier du produit de la location a été attribué à un nouveau fonds au bilan, spécifiquement dédié à l'antenne 5G.

4 TRAVAUX

43 Routes

43.311.1 Noms des Rues et signalisation : Le montant prévu au budget pour les panneaux solaires découlant de la mise en place du règlement de stationnement n'a pas été utilisé.

43.322.0 Intérêts sur emprunt à long terme : Les intérêts prévus au budget pour CHF 3'750.- se sont finalement montés à CHF 4'004.-.

44 Parcs, promenades, cimetière

44.311.0 Achat de matériel, machines : La place de jeux en zone de Bulande a coûté CHF 23'963.90.

44.314.0 Entretien :

45 Ordures ménagères et décharge

Les comptes de ce chapitre confirment notre budget, qui prévoyait que le maintien de la taxe de CHF 50.- par habitant permettait d'atteindre l'équilibre financier.

46 Réseau d'égouts, épuration, eaux claires

460 Réseau d'égouts, épuration

460.314.0 Entretien canalisations, collecteurs, STEP. : Presqu'aucun frais n'a été constaté sur cet exercice.

460.381.2 & 460.481.1 : L'équilibre des comptes est respecté avec l'attribution aux financements spéciaux (raccordement) la somme de CHF 5'000.- et un prélèvement sur fonds de réserve entretien de CHF 6'100.-.

461 Eaux claires

461.314.0 Entretien eaux claires : Une facture de Cand-Landi pour CHF 8'223.10 est constatée pour les dépotoirs.

5 INSTRUCTION PUBLIQUES ET CULTES

51 Enseignement primaire

Les coûts dépendent du nombre d'élèves.

52 Enseignement secondaire

Les coûts dépendent du nombre d'élèves.

6 POLICE

61 Corps de police

61.351.01 Réforme policière – estimation : L'estimation faite en charge lors de l'établissement du budget correspond à CHF 300.- près à nos comptes.

7 SECURITE SOCIALE

71 Service social

71.318.11 UAPE – Les P'tits Bouchons : Le montant au budget de CHF 165'501.- représente le coût total si toutes les places sont prises et ce par des enfants d'Arnex. Le coût réel est de CHF 52'786.12.

71.452.0 Remboursement AJOVAL : Le résultat de CHF 19'075.60 est inférieur au budget qui prévoyait un retour de CHF 25'000.-.

72 Prévoyance sociale cantonale

72.451.0 Facture sociale estimation : Estimation du remboursement revu à la baisse de CHF 28'727.- par rapport au budget. L'augmentation de notre rendement d'impôt, spécialement la partie des impôts conjoncturels, est la conséquence directe de la différence sur ce poste.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

81.314.0 Entretien réseau d'eau potable et station pompage : Les travaux prévus au budget ont été effectués.

81.315.0 Entretien bornes hydrantes : La maintenance prévue s'est révélée meilleur marché que planifiée au budget suite à la géocalisation effectuée en 2022 avec la révision d'entretien en 2023.

81.318.0 Honoraires et assurances : Les honoraires d'ingénieur de mise en conformité du réseau d'eau potable pour CHF 8'077.50 expliquent la différence avec le budget.

81.380.0 Versement à fonds de réserve : Pour l'équilibre des charges et produits, CHF 3'500.- ont été portés au fonds de réserve service des eaux.

83 Service du gaz

83.435.0 Vente de gaz : La marge du bénéfice a diminué suite à la pénurie d'énergie, selon les chiffres reçus de l'entreprise Vo Energies.

Résultat

Récapitulatif des comptes 2022 :

Revenus	CHF 2'871'938.72
Charges	CHF 2'821'365.93
Excédent de revenus	CHF 50'572.79

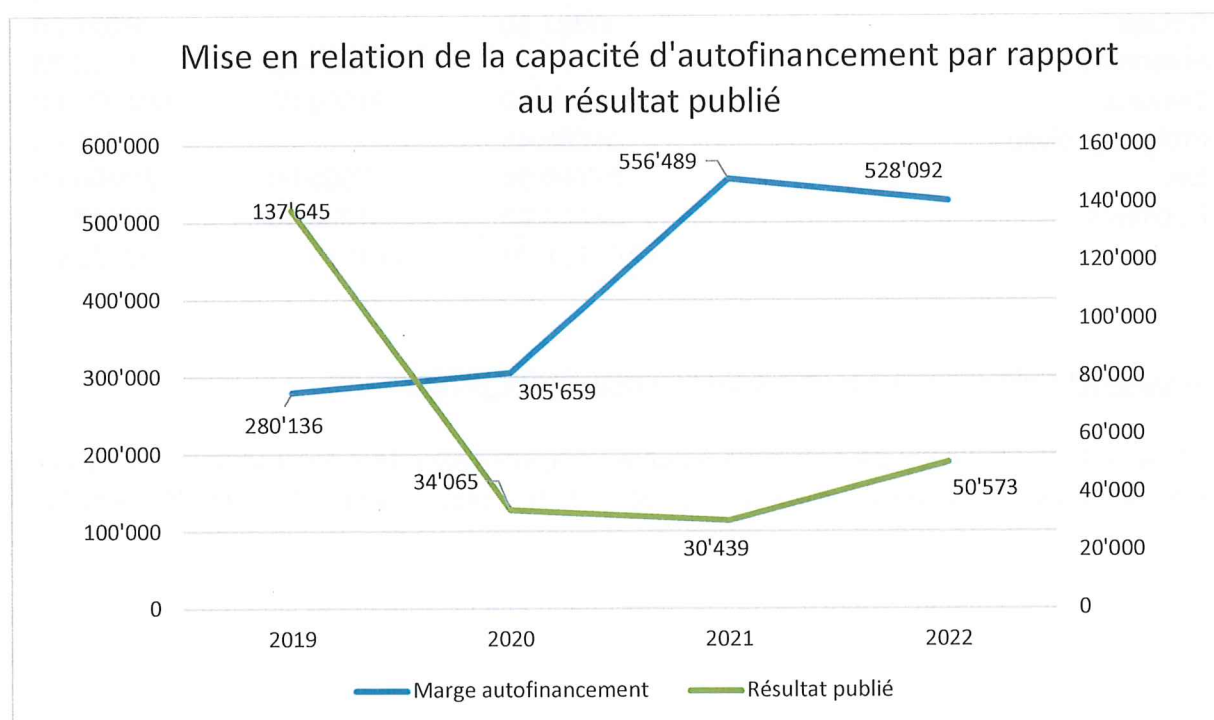
Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 65'823.80

Le résultat bénéficiaire de CHF 50'572.79 est la conséquence d'un rendement d'impôt plus important que celui prévu au budget, notamment au niveau des impôts conjoncturels ainsi qu'aux coûts moindres de l'UAPE.

Capacité d'autofinancement

En ajoutant à l'excédent de revenus 2022 les amortissements et attributions **complémentaires**, le résultat net effectif se monte à CHF 364'762.84. La capacité d'autofinancement prend encore en compte les amortissements minimums et les attributions obligatoires d'équilibre de CHF 163'329.33. Ainsi, nous obtenons une capacité d'autofinancement de CHF 528'092.17.

La capacité d'autofinancement est un indicateur fiable et transparent sur l'évolution de la santé financière de la commune. Celui-ci a fortement augmenté en 2021 et semble se maintenir cette année encore. Le graphique ci-dessous met en relation le résultat publié, qui est un indicateur purement comptable, avec celui de la capacité d'autofinancement. La mise en place du nouveau plan comptable (MCH2) uniformisera la pratique comptable sur l'ensemble des communes et clarifiera la lecture des comptes communaux.



Emprunts à long terme

Quatre emprunts, finançant les investissements de la Commune, s'élèvent à **CHF 3'542'710.-** fin 2022, couvrant la rénovation du Collège en l'an 2000, les transformations du bâtiment « Ancien battoir » en 2011, la zone Bulande en 2020, ainsi que la Place du Village en 2022. L'amortissement total annuel s'élève à CHF 145'440.-.

Cautionnement

La part de notre commune sur la répartition du cautionnement du plafond d'endettement à l'Association scolaire intercommunale Orbe & Région (ASIOR) se monte à CHF 148'767.45. Le cautionnement communal maximum est de CHF 1'758'307.34. Au 31 décembre 2022, l'endettement effectif de l'Office Régional de la Protection Civile (ORPC) est nul (cautionnement maximum fixé à CHF 7'076.-).

Fonds de réserve

Le détail et les mouvements enregistrés durant l'exercice sont les suivants :

	<i>Solde au</i>	<i>(+) attribution</i> <i>(-) Prélèvements</i>	<i>Solde au</i>
	<i>01.01.2022</i>	<i>2022</i>	<i>31.12.2022</i>
Déchets	738.80	500.85	1'239.65
Epuration, entretien	12'500.00	-6'100.00	6'400.00
Epuration, raccordement	168'100.00	5'000.00	173'100.00
Forêts / indemn. Romande E.	21'600.00	-	21'600.00
Forêts / réserve naturelle Côte de Lin	116'960.00	-2'720.00	114'240.00
Bâtiments	124'000.00	80'000.00	204'000.00
Grande salle	88'539.95	71'460.05	160'000.00
Refuge	6'327.50	-	6'327.50
Antenne 5G	-	1'333.33	1'333.33
Travaux	614'000.00	50'000.00	664'000.00
Protection civile	34'065.45	-	34'065.45
Eau	26'900.00	3'500.00	30'400.00
Débiteurs	62'000.00	8'000.00	70'000.00
	<u>1'275'731.70</u>	<u>210'974.23</u>	<u>1'486'705.93</u>

Le **Capital** s'élève au 31 décembre 2022 à **CHF 2'239'161.83**

Il était de CHF 2'188'589.04 à fin 2021 auxquels s'ajoute l'excédent de produits du compte de fonctionnement de l'exercice 2022 de CHF 50'572.79, totalisant à fin 2022 CHF 2'239'161.83.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe

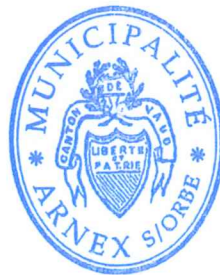
- Vu le préavis municipal n°10/2023 du 22 mai 2023
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

Décide d'accepter les comptes communaux 2022 tels que présentés.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic
Reynold Michel



La secrétaire
D. Michon-Gremion

